

Conseil Municipal

PV de la séance du 12 décembre 2013

L' an 2013 et le 12 décembre à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil sous la présidence de MORVANT Michel, Maire.

Présents : MORVANT Michel, Maire, BODAN Roger, CARCREFF Jean-Paul, GUILLANIC Floriane, LE LAIN Jean-Luc, LE STANG Désiré, PERRET Jean-Yves, QUERE Emilienne,

Excusés : LE DILY Isabelle, PUISSANT Irène,

Absent(s) : GUIFFES Eric, LE FUR Amédée, MICHEL Aurélien, LE ROUX Danielle, ROUILLE Nathalie,

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal : 15

Présents : 8

Date de la convocation : 05/12/2013

Date d'affichage : 05/12/2013

A été nommée secrétaire : QUERE Emilienne

Objet des délibérations

SOMMAIRE

Ordre du jour :

1. Recensement de la population
 - nomination des coordonnateurs
 - barème de rémunération des agents recenseurs
2. Rapport d'évaluation des charges – CLECT
3. Admission en non-valeur
4. Indemnité de conseil au trésorier
5. Affectation des recettes de concessions au 1^{er} janvier 2014
6. Questions diverses.

Le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 20 heures et constate que le quorum est atteint. Il demande s'il y a des observations sur le compte-rendu du Conseil Municipal du 12 novembre 2013. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

1 - Recensement de la population 2014

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des dates du prochain recensement de la population fixées par décret 2003-561 du 23 juin 2003. Celui-ci aura lieu du 16 janvier au 15 février 2014, pour la commune de PLOURAY (le dernier recensement date de 2009).

La commune a été divisée en 4 secteurs géographiques pour 2 agents recenseurs et le montant de la dotation forfaitaire est fixé à 2 537.00 €.

Monsieur Jean-Luc LE LAIN est nommé coordonnateur et Mesdames COJEAN, GASNIER, LE LAIN et ROUILLE adjointes.

La rémunération des agents recenseurs a été fixé comme suit :

- séance de formation : 40.00 € / séance
- forfait tournée : 200.00 €
- feuille de logement : 1.20 €
- bulletin individuel : 1.50 €
- feuille de logement non enquêtée : 1.00 €
- dossier immeuble collectif : 1.00 €
- forfait frais de transport : 200.00 €

2. Rapport d'évaluation des charges - CLECT

Depuis le 1^{er} janvier 2002, date du passage à la taxe professionnelle unique certaines charges ont été transférées à la communauté de communes. Parallèlement une commission (CLECT) a été mise en place pour évaluer le montant de ces charges transférées. Pour l'année 2013 celles-ci s'élèvent à 1043.00 € (357€ pour l'OT PRM et 686€ pour l'ALSH). Cette somme sera déduite du montant de l'attribution de compensation 2014.

3. Admission en non-valeur

Le conseil municipal décide d'admettre en non valeur un titre de recette sur l'exercice 2012 pour un montant de 32.00€.

4. Indemnité de conseil au comptable du trésor

Le receveur municipal assure des prestations de conseil et d'assistance à la commune en matière budgétaire, économique et comptable. Un arrêté ministériel définit les règles de l'indemnité de conseil qui peut-être verser à ce dernier. Celle-ci est basée sur la moyenne des 3 derniers exercices budgétaires, soit pour l'année 2013 : 483.65€ brut. Accord du conseil municipal.

5. Affectation des recettes relatives aux concessions du cimetière

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier de Monsieur le receveur municipal par lequel celui-ci souligne que les recettes liées aux concessions du cimetière sont réparties pour 2/3 à la commune et 1/3 au CCAS. Il souligne que ce choix s'avère chronophage et fastidieux, que la répartition nécessite une comptabilisation sur 2 budgets pour des sommes relativement modiques. Monsieur le Maire souligne également que la commune verse annuellement une subvention au CCAS. Les élus décident donc que la totalité des encaissements sera portée sur le budget communal.

Questions diverses

■ **Révision de la carte cantonale** : Par courrier reçu en mairie, Monsieur GOULARD, Président du Conseil Général du Morbihan alerte les élus sur le projet de carte cantonale élaboré par le Ministère de l'Intérieur. Il dénonce notamment la non sollicitation des communes malgré l'impact majeur de ce découpage. Dans ce projet le canton de Gourin compterait 29 communes dont le territoire s'étendrait de Cléguérec à Roudouallec. Les élus décident d'émettre un avis défavorable à ce projet.

1. ■ **Convention ATESAT** : Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la direction départementale des territoires et de la mer par lequel cette dernière nous signale que la convention ATESAT (Assistance technique fournie par l'État aux collectivités pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire) n'était signée que pour la seule année 2013, en attente des débats parlementaires dans le cadre de la Loi de finances 2014, notamment pour la mise en place d'un nouveau conseil aux territoires. Selon l'évolution de ce dossier nous seront informés de la reconduite ou non de cette assistance.

■ **Eau du Morbihan** : Le plan pluriannuel du Collège territorial « Ellé, Inam et Scorff amont » est parvenu en mairie. Les travaux de renouvellement de conduite sont terminés dans les secteurs de Kerguzul, Locmaria et kériar. Une étude est actuellement en cours pour les secteurs du Miniou et de la RD 790 (sortie du bourg) jusque Rosterch.

■ **Plan d'eau** : L'Agence Régionale de Santé a fait parvenir le bilan de la qualité de l'eau de baignade de Lann ar Vras à l'issue de la saison estivale 2013 et en tenant compte des résultats depuis 2010. Celle-ci est jugée excellente.

■ **Plan blanc du Morbihan** : Le Code de la santé publique prévoit l'organisation départementale du dispositif de soins dans le cas de la survenue d'un événement à conséquences sanitaires exceptionnelles, dénommé « Plan blanc ». Ce dispositif recense à l'échelon départemental l'ensemble des personnes, biens et services susceptibles d'être mobilisés pour une crise sanitaire grave (professionnels de santé, établissements de santé..) Un exemplaire du PBE sous forme de CDROM est consultable en mairie.

■ **Pondi clic** : Depuis le 1^{er} décembre l'espace autonomie seniors organise des permanences sur le territoire. Elles s'adressent principalement aux personnes âgées afin d'assurer à chaque morbihannais une égalité d'accès aux services. L'association Pondi Clic accueille, informe, coordonne le réseau des professionnels. Elle peut aussi élaborer un plan global d'intervention à la demande de la personne ou de sa famille. Le dispositif

M.A.I.A a également été mis en place et vise à mieux accompagner les personnes âgées de plus de 60 ans atteintes de maladies neuro-dégénératives ou les personnes en perte d'autonomie, pour les orienter directement vers la ressource adaptée et les aider dans leurs démarches.

■ **Rythmes scolaires** : Madame la directrice académique de l'éducation nationale informe les élus de la possibilité de faire remonter les projets d'organisation du temps scolaire aux services académiques jusqu'au 31 janvier 2014. Monsieur le Maire informe qu'une réunion publique sur ce sujet est prévue le 7 janvier à l'école publique.

■ **Parcours santé seniors** : Afin que le Parcours santé seniors réponde au mieux aux personnes âgées, l'animateur, l'ergothérapeute et l'animateur sportif de l'EHPAD ont fait plusieurs propositions : privilégier la disposition des agrès en quinconce, les alterner, prévoir des montées et descentes douces, adapter la largeur du chemin aux fauteuils roulants... Au niveau du parcours sensoriel mettre en place des plants qui stimuleront tous les sens.

Les ouvriers du service technique ont commencé le décaissement.

■ **Projet station-service** : Afin d'assurer l'accès à la future station-service, les services de l'agence technique départementale ont transmis un projet d'implantation d'un oblong. Les élus demandent qu'une réflexion supplémentaire soit menée sur cette implantation. Monsieur le Maire annonce que le dossier sera examiné en Commission du Conseil Général au début du mois prochain.

■ **Tennis de table « Robopong »** : L'association demande que la commune fasse l'acquisition d'un « robopong » afin de faciliter les entraînements. Le devis s'élève à 644.00 € hors taxes. Le conseil demande un temps de réflexion supplémentaire.

■ **Courrier DAMREC** : Par courrier l'entreprise Damrec informe que les camions qui viennent charger à l'usine de Guerphalès iront effectuer la pesée sur le pont-basculé de l'usine DOUX jusqu'au 17 janvier 2014.

■ **Courrier ERDF** : L'inventaire relatif à l'élagage des arbres aux abords du réseau moyenne tension a été confié à l'entreprise multi-services verts. Cet inventaire permettra d'informer les propriétaires et d'obtenir leur autorisation pour l'intervention.

■ **Fédération des chasseurs – gale sarcoptique** : La fédération départementale des chasseurs informe les agriculteurs et éleveurs que plusieurs renards ont contracté la gale sarcoptique. Cette maladie touche principalement les carnivores et ne se transmet pas aux animaux d'élevage.

■ **Déneigement du réseau routier** : Par courrier du 27 novembre la coopérative laitière Sodiaal Union sollicite la commune, en cas d'intempéries hivernales comme la neige ou le verglas, en vue d'assurer les accès aux exploitations laitières.

■ **Recherche de médecin** : Le médecin roumain pressenti pour s'installer sur la commune, a informé Monsieur le Maire que les démarches auprès de l'Ordre des médecins sont en cours.

■ **Association Marionig du Faouët** : La date du 19 avril 2014 a été arrêtée pour la représentation de la troupe Marionig du Faouët. Ce sera pour eux l'occasion d'inaugurer les nouveaux costumes que la commune a subventionnés.

Le 19 décembre 2013
Le Maire
Michel MORVANT